

*Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. le vice-président:** Conformément à l'article 13(5) du Règlement, le vote inscrit est différé jusqu'à 18 heures, le lundi 28 avril 1986.

\* \* \*

● (1520)

**LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ**

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Harvie Andre (au nom du ministre des Finances)** propose: Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif.

**M. Prud'homme:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aurais plus de chance s'il était 13 h 50, mais le leader de la Chambre accepterait-il de faire comme s'il était 14 heures afin que ceux qui veulent prendre part . . . je vois qu'il n'y a rien à faire.

**M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada):** Monsieur le Président, je souhaiterais proposer que le projet de loi C-96, tendant à modifier la partie 6 de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois. Je commencerai par le but de ce projet de loi.

Ce projet de loi porte sur la mise en place d'un élément clé du plan fiscal global du gouvernement. Il résulte de longues consultations avec les provinces depuis un an et plus, auxquelles ont participé le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney). Ces négociations se sont engagées après l'exposé économique de novembre 1984 dans lequel le gouvernement a exposé les paramètres fondamentaux de sa stratégie de réductions du déficit fédéral et de relance de l'économie de notre pays. Le budget de 1985 a ensuite confirmé que cette réduction du déficit s'appliquerait aussi aux transferts effectués du gouvernement fédéral vers les provinces de manière à répartir aussi largement et équitablement que possible les compressions financières.

Plus précisément, ce projet de loi détermine la croissance future des transferts assurés du gouvernement fédéral aux

provinces dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire, dans le cadre d'une procédure appelée financement des programmes établis, en abrégé FPE. Ce projet de loi réalise essentiellement deux choses. Tout d'abord, il modère la croissance des transferts de FPE dans le cadre d'un effort généralisé de rétablissement de la stabilité des finances fédérales. En freinant la croissance annuelle de ces transferts de deux points de pourcentage, on diminuera le déficit de 2 milliards de dollars en 1990 et en 1991. Deuxièmement, cette mesure assure le maintien d'un appui solide aux programmes provinciaux en matière de santé et d'enseignement postsecondaire.

En vertu des dispositions de ce projet de loi, les transferts de FPE seront importants et augmenteront substantiellement dans les années à venir. On prévoit une croissance moyenne de 5 p. 100 par an au cours des 5 prochaines années d'après les données économiques actuelles. Au total, le gouvernement fédéral pense apporter une contribution de plus de 90 milliards de dollars au cours de cette période, soit environ 25 milliards de plus qu'au cours des cinq précédentes années.

L'explication de cette modération de la croissance des transferts de FPE ainsi que de la croissance des dépenses des programmes fédéraux est dans l'ensemble bien connue. Comme le ministre des Finances l'a dit dans son récent budget, le gouvernement est confronté à un problème d'endettement d'une ampleur massive. Pendant des années, on a financé de plus en plus de dépenses en empruntant de plus en plus, et pendant des années le gouvernement a dû emprunter des milliards de dollars rien que pour payer l'intérêt des emprunts passés. Notre pays a hypothéqué d'année en année son avenir en faisant de nouveaux emprunts pour payer l'intérêt des précédents. Telle est la réalité à laquelle le gouvernement s'est trouvé confronté, une réalité qui risquait de se traduire par une augmentation de la dette, une baisse de la confiance, une baisse du dollar, une hausse des taux d'intérêt, un ralentissement de la croissance et des déficits encore plus lourds.

Il était inévitable d'inclure les transferts aux provinces dans l'effort global accompli pour attaquer ce problème. Ces transferts représentent actuellement une proportion importante de l'ensemble des dépenses budgétaires fédérales. Les transferts en espèces à eux seuls représentent actuellement 20 milliards de dollars, soit environ 20 p. 100 des dépenses budgétaires fédérales. Le gouvernement fédéral renonce en outre à 7 milliards de dollars de revenus supplémentaires sous forme de transferts fiscaux.

[Français]

Toutefois, monsieur le Président, le plan de renouveau économique du gouvernement ne vise pas simplement à réduire la taille du déficit fédéral. Il vise en fin de compte à permettre au gouvernement fédéral de pouvoir continuer à financer d'importants services publics au cours des prochaines années.

[Traduction]

C'est affaire d'arithmétique élémentaire. Plus le gouvernement fédéral devra dépenser pour assumer la charge croissante du service de la dette nationale, moins il disposera d'argent pour financer les programmes importants comme ceux de la santé et de l'enseignement postsecondaire. En effet, notre endettement va tout simplement restreindre notre capacité de répondre aux besoins des Canadiens dans les années à venir.